



N°2019/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2019**

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-cinq mars 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Maurice PERRAULT, Gontran de Villèle, Laure FONTAINE, Thierry CORBEL,

Etaient absents : Eric CUENOT (donne son pouvoir à Valérie PIERRES), Evelyne PETIT (donne son pouvoir à Laure FONTAINE), Marc SIMONNEAUX, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 6

VOTANTS : 8

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

VU la délibération n° 2018/14 du Conseil Municipal en date du 09/04/2018 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2018,

Madame la première adjointe, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Valérie Pierrès, première adjointe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Commune	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	441 199,82 €	290 438,07 €
Recettes	554 817,16 €	367 383,88 €
Résultat	113 617,34 €	76 945,81 €

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.


Le Maire
Damien GUIBOUT